

Compte rendu
Séance du 11 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze octobre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : M. Anquetil, Mme Chartier, Mme Doucet, Mme Dubarle, M. Petit, M. Sturma.

Absents : Mme Clouard, M. Foucalt, M. Pujos.

Absent excusé : M. Merle.

Présentation des procurations : /

Secrétaire de séance : Mme Christelle Thuet

Date de convocation : 05/10/2018.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 octobre dernier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Indemnité des élus
- Désignation des délégués au sein des instances dont la Commune est adhérente,
- Installation des commissions Communales
- Salle multifonctions, devis alarme Sté Phonelec,
- Eclairage public, devis SICAE,
- Point chauffage école,
- Adhésion groupement de commande CCPV,
- Cession gratuite,
- Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance et annonce aux membres du Conseil municipal la réception ce jour de 3 lettres de démission des Conseillers municipaux suivants :

- Mme Céline Clouard
- M. Didier Foucalt
- M. Jean-Pierre Pujos

1) Indemnités des élus

Le secrétariat Mairie étant en attente de retour de renseignements auprès de la Sous-Préfecture de Senlis, le point « indemnités des élus » est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2) Désignation des délégués au sein des instances dont la Commune est adhérente

- Désignation des Conseillers Communautaires

Le Maire, M. Stéphane Péters élu le 04 octobre dernier est Conseiller Communautaire en qualité de titulaire ;

M. Jean-Claude Petit annonce sa démission, au poste de suppléant, acquis de droit suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal ;

Mme Fabienne Doucet, 3ème élue sur le tableau du Conseil Municipal, est nommée Conseiller Communautaire en qualité de suppléant.

- **Désignation des délégués du SEZEO**

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 23 et 30 septembre dernier, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentant la Commune pour le Syndicat d'Énergie Zone Est de l'Oise.

Sont nommés en qualité de :

Titulaires : M. Stéphane PÉTERS, M. Jean STURMA

Suppléant : M. Martial ANQUETIL

- **Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)**

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 23 et 30 septembre dernier, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentant la Commune pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Sont nommés en qualité de :

Titulaires : M. Stéphane PÉTERS, M. Jérôme MERLE

Suppléants : Mme Stéphanie CHARTIER, Mme Fabienne DOUCET

- **Désignation des délégués du Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette**

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 23 et 30 septembre dernier, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentant la Commune pour le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette.

Sont nommés en qualité de :

Titulaire : M. Martial ANQUETIL

Suppléant : M. Jean STURMA

- **Désignation des délégués du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)**

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 23 et 30 septembre dernier, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentant la Commune pour le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne.

Sont nommés en qualité de :

Titulaire : M. Jean STURMA

Suppléant : M. Martial ANQUETIL

- **Désignation des délégués du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit SMOTHD**

Le Maire, M. Stéphane Péters élu le 04 octobre dernier est délégué au **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit** en qualité de titulaire ; M. Jean Sturma est nommé délégué suppléant.

3) Installation des Commissions Communales

- Désignation des membres de la Commission Appels d'offres

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 23 et 30 septembre dernier, le Conseil Municipal se doit d'élire les membres de la Commission d'Appels d'offres.

Sont nommés en qualité de :

Président : M. Stéphane PÉTERS

Titulaires : Mme Fabienne DOUCET, M. Jean-Claude PETIT, M. Jean STURMA

Suppléants : M. Martial ANQUETIL, M. Jérôme MERLE

- Désignation des membres de la Commission Révision des listes électorales

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 23 et 30 septembre dernier, le Conseil Municipal se doit d'élire les membres de la Commission Révision des listes électorales.

La commission administrative, dont le Maire fait partie, a notamment pour mission de statuer sur les demandes d'inscriptions ou de radiations reçues en Mairie, de s'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer de figurer sur la liste électorale du bureau de vote.

La commission administrative comprend trois membres pour chaque bureau de vote : le Maire M. Stéphane PÉTERS ou son représentant, Mme Fabienne DOUCET et/ou Mme Muriel DUBARLE, un délégué de l'administration désigné par le préfet Mme Bernadette CHAMEREAU ou le sous-préfet et un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance, Mme Paulette DROUET.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité, 7 pour, 0 contre, 0 abstention, sont élus :
M. Stéphane PÉTERS, Mme Fabienne DOUCET, Mme Muriel DUBARLE.

Mmes CHAMEREAU et DROUET désignées en 2014 par le Préfet et le Tribunal de Grande Instance.

- Désignation des membres de la Commission Finances

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 23 et 30 septembre dernier, le Conseil Municipal se doit d'élire les membres de la Commission des Finances de la Commune.

Sont nommés :

M. Stéphane PÉTERS, Mme Fabienne DOUCET, M. Jean-Claude PETIT, M. Jean STURMA.

4) Salle multifonctions

Deux devis sont proposés pour une installation d'alarme à la salle multifonctions.

Le 1^{er} devis concerne une alarme filaire intrusion pour un montant de 3 695.00€ H.T.

Le 2^{ème}, une alarme intrusion radio pour un montant de 1 743.00€ H.T.

Après concertation, des informations sont manquantes, le point est reporté à un prochain Conseil.

5) Éclairage public, devis SICAÉ

La Mairie a fait la demande d'un devis pour l'installation d'un candélabre rue de la Croix Lizot ; la dernière intervention de la SICAÉ n'ayant pas pu rétablir le fonctionnement de celui-ci.

Après échanges, il s'avère que la SICAÉ prévoit d'enfouir, en 2019, le réseau aérien en bas de la rue du Château et de la Croix Lizot.

Le devis est mis en attente de plus de renseignements sur ces futurs travaux.

6) Point chauffage école

La Sté Saniconfort a fait parvenir son devis d'un montant de 2 760.00€ concernant l'entretien annuel du mode de chauffage de l'école maternelle de Fresnoy le Luat. Le devis est accepté, à l'unanimité ; M. Sturma prend contact avec M. Delahaye pour refaire un point.

7) Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCPV et ses Communes membres

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Lors du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018, la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCPV et ses communes membres dans les domaines ci-dessous a été approuvé de manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle :

- Travaux d'entretien de la voirie et services associés (maitrise d'œuvre, balayage...)
- Travaux et services d'entretien des espaces-verts (fauchage, élagage, désherbage...)
- Contrôle et maintenance périodique des équipements (ascenseurs, équipements sportifs...)

Le projet de convention constitutive de groupement est joint à la présente délibération.

La convention permanente permet de gagner du temps puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement de commandes classique).

En fonction de leurs besoins, la commune resterait néanmoins libre de s'engager dans la passation de la commande.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seraient sollicités pour connaître leurs besoins (avec une date limite de réponse).

En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seraient répartis de la manière suivante :

- **CCPV (coordonnateur du groupement)**
 - o Recensement des besoins
 - o Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité
 - o Analyse des offres
 - o Attribution et notification du marché
- **Communes**
 - o Suivi technique des prestations
 - o Suivi financier (les communes régleront directement les prestations les concernant à l'exception des marchés de maitrise d'œuvre pour lesquels une individualisation n'est pas possible (dans ce cas le montant sera payé par la CCPV et refacturé aux communes concernées à parts égales)

S'agissant d'un test, cette convention de groupement de commande serait valable jusqu'à la fin du mandat. A l'issue d'un bilan, ce système sera reconduit ou non et pourra être élargi à d'autres domaines.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 29 ;

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

VU la délibération n°2018-101 du Conseil Communautaire de la CCPV en date du 27 septembre 2018 ;

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

DELIBERE,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Fresnoy le Luat au groupement de commandes permanent constitué entre la CCPV et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCPV comme le coordonnateur ;

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

APPROUVE la délégation donnée au Maire afin de conclure tout avenant à la convention de groupement de commande.

La présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

8) Cession à titre gratuit, partie de la parcelle ZZ 11 appartenant à Mme Colette Ruin

Mme Ruin est propriétaire de la parcelle ZZ11, située en zone inondable, divisée en 6 lots, rue du Puits Cailleux à Ducy.

Dans le cadre de la mise en sécurité des futurs lots à bâtir ainsi que des habitations existantes à l'entrée de la rue du Puits Cailleux, ayant déjà subi des inondations, il a été mis en place un protocole d'accord entre la Commune et Mme Ruin en date du 5 octobre 2018.

Mme Ruin s'engage :

- à sécuriser la réserve incendie parcelle ZZ 121 par la mise en place d'une clôture avec portillon et clé spécifique pour l'accès des pompiers,
- à céder gratuitement à la Commune les parcelles 119 et 120 pour une surface de un are vingt-cinq chacune,
- à rétrocéder à la Commune la réserve incendie parcelle ZZ121.

La Commune s'engage :

- à réaliser les travaux nécessaires pour réduire les risques d'inondation,
- à accorder les permis de construire qui seront demandés pour les parcelles 116, 117, 118, 119 et 120 résultant de la division de la parcelle ZZ11, dans la mesure où ils respectent le PLU de la Commune.

Questions diverses :

- Un numéro du Lien, flash info spécial élections et commissions communales, va être distribué.
- Voir pour créer une adresse email pour chacune des commissions communales.
- Travaux Église St Martin, une modification du projet est prévue à la suite du retour de la DRAC ; un nouveau rendez-vous sur place est fixé le 23/10/2018 avec le cabinet SOCRÉA.
- Une réunion publique est organisée le 19/10/2018 par le SÉZÉO concernant le début des travaux d'enfouissement des réseaux, rue St Martin, Chemin du Moulin et rue du Chapitre.
- Commencer la liste des invités pour l'inauguration de la place Daniel BOURGOIS.
- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 13/01/2019 après l'inauguration.
- La Commune prévoit de refaire la peinture des noms sur le monument aux Morts.
- Le repas de l'épicerie sociale approche, recontacter pour l'organisation.

la séance est levée à 22h30.